

# LA PRODUCTION ET LA VENTE DE DOLO A L'ÉPREUVE DES PESANTEURS SOCIOCULTURELLES AU BURKINA FASO

**Pegdwendé Fulbert ZONGO**

*Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)*

*p.fulbert\_zongo@yahoo.com*

## **Résumé :**

*Les traditions imprègnent la vie quotidienne des Burkinabé et affectent leurs activités socioéconomiques. Leur prégnance est plus vivace sur les activités menées par les femmes. C'est le cas de la brasserie traditionnelle. L'objectif de l'étude est d'offrir un aperçu sur les pesanteurs socioculturelles qui entourent la pratique de cette activité. La méthodologie s'appuie sur la collecte de données empiriques réalisée dans six localités. Cette collecte a nécessité des séjours dans les cabarets et la participation effective à des cérémonies sociales, rituelles et coutumières. Des échanges, à l'aide de guides d'entretiens, ont ainsi été menés avec une dizaine de dolotières et de personnalités coutumières et administratives. Des échanges en focus groupe ont aussi été tenus avec des clients de dolo. Les questions posées portent sur les pesanteurs qui touchent les dolotières, le dolo et l'activité elle-même. Les échanges ont systématiquement été enregistrés à l'aide d'un dictaphone numérique et complétés par la lecture d'ouvrages généraux et scientifiques traitant du sujet. Les informations recueillies ont été classées dans des fichiers-rubriques créés à cet effet, avant d'être confrontées entre elles. Il ressort de l'étude que la pratique de la brasserie traditionnelle est entourée de nombreux mythes, croyances et préjugés, se référant le plus souvent aux traditions, et qui ont un impact négatif sur cette activité. Offrir une meilleure connaissance de ces pesanteurs permettra de mieux les déconstruire afin de booster cette activité dont l'importance pour les femmes n'est plus à démontrer.*

**Mots clé :** *Dolotière, dolo, pesanteur socioculturelle, activité brassicole, cabaret.*

## **Abstract :**

*Traditions permeate the daily life of the Burkinabé and affect their socio-economic activities. Their influence is more pervasive on activities carried out by women. This is the case of the traditional brewery. The objective of the study is to provide an overview of the socio-cultural constraints surrounding the practice of this activity. The methodology is based on the collection of empirical data carried out in six localities. This collection required stays in cabarets and effective participation in social, ritual and customary ceremonies. Exchanges, using interview guides, were thus carried out with around ten dolotières and customary and administrative personalities. Focus group discussions were also held with dolo customers. The questions asked concern the gravity that affects the dolotières, the dolo and the activity itself. The exchanges were systematically recorded using a digital dictaphone, and supplemented by the reading of general and scientific works dealing with the subject. The information collected was classified in file sections created for this purpose, before being compared with each other. The study reveals that the practice of*

*traditional brewing is surrounded by numerous myths, beliefs and prejudices, most often referring to traditions, and which have a negative impact on this activity. Providing better knowledge of these constraints will make it possible to better deconstruct them in order to boost this activity, the importance of which for women is no longer in doubt.*

**Key words:** *Dolotière, dolo, sociocultural gravity, brewing activity, cabaret.*

## **Introduction**

Lorsque les dolotières sont dans leurs cabarets, elles adoptent des attitudes autoritaires. Leur posture est celle d'une maîtresse des lieux qui ne se laisse pas marcher dessus. Tantôt criant sur une aide-vendeuse, tantôt rabrouant un client indélicat ; on est en général impressionné par la forte personnalité qui se dégage d'elles. Mais derrière les apparences, la réalité est tout autre. La dolotière reste avant tout une femme, vivant dans une société largement patriarcale, et où la femme est reléguée à un rang inférieur ; Les traditions la confinent au foyer et son rôle principal se limite à être une bonne épouse (Sarr, 1998 : 20) et réduite à l'exécution quotidienne des tâches ménagères et/ou champêtres (femmes au foyer-femmes au champ) (Traoré & Fourgeau, 2006 : 3). Cette activité présente donc la double particularité d'être à la fois traditionnelle et spécifiquement féminine (Bantenga, 2004 : 189). En plus, la boisson qui y est produite se situe aux confins du sacré et du mondain. Tous ces facteurs exposent cette activité à l'influence des pesanteurs socioculturelles. Certaines se réfèrent directement aux us et coutumes alors en vigueur au sein des groupes socioculturels, d'autres sont des constructions et des perceptions sociales et culturelles liées à la division de la société selon le genre. Dans un cas comme dans l'autre, la pratique et l'exercice de cette activité, en ville ou en campagne, s'en trouve, d'une manière ou d'une autre, impactée. C'est pourquoi, dans l'analyse de cette activité, la prise en compte de ces pesanteurs constitue un élément central.

Le travail se scinde en deux grandes parties : la première fait un point sur les contraintes traditionnelles qui minent la pratique et l'exercice de l'activité brassicole traditionnelle ; la seconde analyse les difficultés de genre qui frappent les brasseuses et/ou revendeuses de dolo.

## **1. Une activité encadrée par des traditions hostiles**

Deux facteurs essentiels expliquent la forte prégnance des pesanteurs socioculturelles sur l'activité brassicole artisanale : d'abord parce qu'il s'agit d'une activité spécifiquement féminine ; ensuite parce que le dolo étant une boisson à l'origine sacrée, sa préparation et sa consommation furent savamment encadrées par les traditions. Mais avant d'aborder cette question, il apparaît impératif d'avoir un aperçu sur les liens historiques qui lient la femme à l'activité brassicole.

### ***1.1 A l'origine du dolo était la femme !***

La plupart des légendes et des récits attribuent une origine féminine à l'activité de brassage du dolo. Par exemple, selon les San, la technique de préparation du dolo a été dévoilée par des génies à un chasseur qui l'a montré à son épouse ; chez les Moose, c'est plutôt le cheval d'un chef qui a montré la technique brassicole à une des épouses de ce dernier qui était chargée de l'entretien du dit cheval (Journe, 1997 : 117). Pour les Bambara, l'invention de la brasserie « remonterait fort loin et serait attribuée à une femme nommée Niabélé » (Binger, 1892 : 193). Les Hommes ont très tôt attribué au dolo une origine surnaturelle, compte tenu de la complexité de la technique de sa préparation. De facto, il est considéré comme l'eau des dieux ou des ancêtres, et sa préparation qui fut longtemps encadrée, ne pouvait intervenir que dans des circonstances bien déterminées par les us et coutumes.

Progressivement, la brasserie a quitté le cadre strictement sacré et familial pour gagner la sphère mondaine et commerciale. La demande en dolo devient plus importante ; certaines femmes se sont mises à brasser la bière en dehors du cadre familial et rituel. D'autres ont fini par se spécialiser dans cette activité pour en faire une occupation plus ou moins permanente. L'avènement de l'économie monétaire a marqué un tournant dans l'évolution de cette activité. En effet, l'émergence du salariat permanent a coïncidé avec une augmentation des besoins des femmes en produits autres qu'alimentaires ; le marché du dolo gagna alors en importance. La vente du dolo est devenue un canal par lequel l'argent circule des mains des hommes vers celles des femmes. Celles-ci y ont trouvé un moyen plus subtil pour récupérer l'argent des hommes

afin de faire face aux contraintes financières liées à la gestion des ménages (Helmfrid, 2010 : 197).

Dans l'historiographie burkinabé, la vente du dolo est associée à des noms ou personnages féminins illustres. Chez les Moose, c'est la mère de Naba Zombré qui fut la première à vendre le dolo publiquement ; avant elle, le dolo ne pouvait s'obtenir qu'à l'intérieur du palais royal lors de certaines cérémonies. Cet acte inédit de la mère du roi était du « jamais vu », littéralement « zi-yaré » en mooré, nom qui finit par être attribué à la capitale du royaume (Tiendrebeogo, 1963 : 24-25). Aujourd'hui, la ville de Ziniaré est le Chef-Lieu de la Région du Plateau Central. Chez les Dioula, « Sya » était le nom d'une grande dolotière dans la garnison de Dioulassoba. Son activité était si prospère que les gens accouraient en disant : « Nous allons chez « Sya ». Son nom finit par « désigner la garnison, puis la ville de Bobo-Dioulasso, l'actuelle capitale économique du Burkina Faso. (Traoré, 1996 : 474).

De nos jours, les femmes exercent une sorte de monopole sur cette activité. Les hommes n'interviennent en général qu'exceptionnellement dans des cadres strictement rituels (De Lemps, 2001 : 95), comme c'est le cas chez les Lyélé à Réo (Zongo, 2023 : 93). Certaines grandes dolotières grossistes ont aussi recours à la main d'œuvre masculine pour l'exécution des tâches nécessitant un effort physique intense. En dehors de ces rares cas, les hommes ont toujours été tenus à l'écart de la pratique et de l'exercice de ce métier.

Dans le grand groupe des dolotières, il faut distinguer les préparatrices occasionnelles et les productrices permanentes. Parmi ces dernières, il convient de faire la part entre les grossistes et les détaillantes ou revendeuses. A l'échelle du pays, les dolotières se comptent par dizaines de milliers, voire par centaines de dizaines de milliers (Rapport CSAO, 1981 : p. 2). Selon Blandine BOUDA, ancienne Présidente de l'Association des Dolotières et Revendeuses de dolo du Kadiogo (ADRK), lors de la rencontre de leur faïtière en 1993, « la salle de la Maison du Peuple qui compte 3000 places assises, avait refusé du monde » !

### ***1.2 Des rapports difficiles entre pratique brassicole et normes traditionnelles***

Le brassage du dolo est une opération longue et complexe qui contraint

la dolotière à rester près du foyer brassicole, donc à s'éloigner du foyer conjugal. En effet, la moindre erreur dans l'exécution des tâches peut entraîner une détérioration du breuvage. Alors, pour éviter tout désagrément, la préparatrice est tenue de rester « scotcher » à ses équipements. Si certaines brasseuses peuvent compter sur des aides-préparatrices expérimentées, ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre elles qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Pour cela, elles doivent se lever très tôt le matin du premier jour de préparation, et mettre le processus en marche. Elles doivent s'assurer en permanence du bon déroulement des opérations qui peuvent se poursuivre jusque tard la nuit. C'est pourquoi en milieu rural, les femmes avaient besoin de la permission de leurs maris avant de pouvoir commencer à préparer le dolo, car elles seraient alors occupées pendant trois jours, donc indisponibles pour ces derniers. A ce propos, Marguerite KINDA, nous confie qu'à la fin de chaque journée de préparation, elle est tellement exténuée qu'elle ne pense qu'à s'endormir, rejetant par conséquent les avances de son mari dans le cadre de l'accomplissement du devoir conjugal.

Par ailleurs, certaines traditions interdisent à la femme de préparer le dolo lorsqu'elle est dans sa période de menstruations. Dans la même optique, elle ne pouvait avoir de rapports sexuels pendant le temps que dure la préparation du dolo car, dit-on, l'acte sexuel a un impact négatif sur la fermentation. Entre les temps de préparation du dolo et les périodes d'indisponibilité physiologique, les dolotières restent loin du lit conjugal. Alexandre ZONGO, animateur de projet rural, soulignait que traditionnellement, compte tenu des contraintes évoquées, il n'était pas permis aux femmes en âge de procréer d'embrasser le métier de brasseuse de bière.

### ***1.3 Des conditions de préparation strictement encadrées***

Les conditions de préparation du dolo, qu'il soit commercial ou cérémoniel, demeurent strictement encadrées par les us et coutumes. Les règles varient amplement d'un groupe social à l'autre (Moose, Bobo, Dioula, Lobi-Dagara, San, Lyélé, Kasena...), d'une localité à l'autre (ville, campagne,), mais en général, elles restreignent la liberté des dolotières, limitent la production du dolo, ou orientent sa destination. Par exemple, dans certains groupes ethniques comme les Moose, il est interdit de

préparer le dolo avec les céréales issues de la nouvelle récolte avant la fête du chef ou du patriarche (le nabasga en mooré). Chez les Lobi-Dagara, durant certaines périodes de l'année (cérémonies initiatiques), ou lors de certains événements (décès de certaines personnalités coutumières), il était formellement déconseillé de produire le dolo à des fins lucratives. Seules étaient tolérées les préparations domestiques. Dans la même optique, il n'était pas permis à toutes les femmes de préparer le dolo destiné aux cérémonies rituelles ; seules étaient autorisées les femmes qui ont plus de la cinquantaine, c'est-à-dire qui ont dépassé l'âge de procréation. En général, dans tous les groupes ethniques, en cas de décès d'un membre de la famille, la dolotière, n'était pas autorisée à vendre le dolo avant un certain délai.

Du fait de toutes ces contraintes, les productrices et vendeuses de dolo pouvaient passer alors des jours, voire des mois, sans mener leur activité.

#### ***1.4 Femmes de dolo ou femmes de dehors ?***

La vente du dolo éloigne régulièrement la dolotière du domicile familial. En effet, lors des jours de vente, celle-ci reste généralement dans son cabaret jusqu'à épuisement de sa production, ce qui correspond à une journée entière. Les cabarets constituent alors pour certaines d'entre elles, un second domicile. En milieu rural, beaucoup de vendeuses et revendeuses de dolo se promènent de marché en marché, de cérémonies en cérémonies, souvent hors du village, pour y vendre le dolo. Le neveu d'une vendeuse de dolo que nous avons rencontré dans un cabaret à Boussé nous a confié qu'il ne peut voir sa tante qu'à son lieu de vente du dolo, car « elle rentre toujours tard la nuit et ne veut parler à personne ». L'enfant d'une autre à Gaoua nous disait que le jour où sa maman vend le dolo au marché, « on ne prépare pas à la maison. Chacun se débrouille pour manger ».

Par ailleurs, la dolotière est exposée à la forte tentation de consommation excessive de dolo dans son cabaret. En effet, il est difficile, voire impossible, pour celle-ci, de rester dans le cabaret toute la journée sans consommer le dolo. Comme il est de coutume qu'elle offre le « lenga » (la calebasse de bienvenue), certains clients exigent qu'elle goûte d'abord à son breuvage. Souvent, c'est elle-même qui prend l'initiative d'en goûter pour montrer qu'il est sain. A cela, il faut noter le fait que certains clients offrent à boire à la maitresse des lieux, pour diverses raisons. Lors de nos

séjours dans les cabarets, nous avons parfois assisté à des scènes où des prétendants se livraient à une compétition d'achat de dolo pour offrir à la tenancière du cabaret. Ainsi, même à petites gorgées, celle-ci finit par ingurgiter des quantités de dolo plus ou moins importantes. De toutes les façons, c'est le prix à payer pour maintenir et fidéliser la clientèle ; aucun client ne resterait dans un cabaret où la tenancière refuse de consommer sa propre boisson.

La consommation d'alcool rend euphorique et crée l'ambiance, et la cabaretière doit y participer. Les dérives sont alors courantes et les cabarets apparaissent comme des lieux de débauche, ou même dangereux. Un agent percepteur de la mairie de Ouagadougou évoquait sa mauvaise expérience de ces lieux pour justifier le fait qu'il ne s'y rend plus pour percevoir les taxes. Un jour, nous confie-t-il, « une dolotière m'a littéralement jeté du dolo sur le visage ». Ce n'est pas tant l'acte de la dolotière qui l'a le plus choqué, que l'hilarité des clients. « Que pouvaient-ils trouver de drôle dans un geste aussi insensé et malsain, sinon l'effet de l'alcool ? », se plaint-t-il.

Lors de nos échanges avec le patriarche de Sakouli, il est ressorti que les gens qui consomment en grande quantité et de façon régulière le dolo ne jouissent pas d'une bonne perception dans la société ; « quand il s'agit d'une femme, c'est encore plus grave ! », ajoute-t-il. En effet, l'ivrognerie féminine est plus mal perçue dans la société que celle masculine. Une femme qui boit jusqu'à l'ivresse apparaît comme une personne aux mœurs légères, n'arrivant pas à contrôler ses pulsions. Le patriarche poursuit en expliquant que lorsqu'une femme est en état d'ébriété, « elle peut se donner à n'importe quel homme sans s'en rendre compte ». La confusion, dans l'imaginaire populaire, entre dolotière et ivrognesse, est à l'origine de l'idée reçue selon laquelle les vendeuses de dolo sont indignes d'être des femmes de foyer. Il s'agit là d'une situation déplorable, comme le souligne Martine OUEDRAOGO ; elle s'offusque que beaucoup de personnes aient une perception aussi péjorative de la dolotière. Selon elle, le comportement que celle-ci adopte dans son cabaret ne reflète pas la réalité.

## **2. Une activité plus exposée aux difficultés liées au genre**

Les dolotières sont confrontées à toutes sortes de difficultés liées à leur

statut de femme. Ces difficultés de genre constituent les premières entraves à leur épanouissement, tant individuel que socioprofessionnel.

### ***2.1 Dolotières ou boucs émissaires***

A l'instar des nombreuses femmes victimes de stigmatisation au Burkina Faso, les dolotières sont souvent concernées par les accusations de sorcellerie ou autres maux sociaux qui minent la société. Le fait qu'elles jouissent d'un certain nombre de privilèges comme l'indépendance financière et sociale les expose à toutes sortes d'incriminations. Chez les Moose par exemple, un adage dit que « lorsqu'une femme est riche et libre, elle est soit une sorcière ou une voleuse ». En plus de cela, il faut noter que les vendeuses de dolo se font des « ennemis » dans leurs cabarets, comme le souligne Delphine DJIGMA : « Lorsque vous rabrouez publiquement certains clients indélicats ou que vous refusez de leur accorder le dolo à crédit, il y en a qui ne tolèrent pas. Ils cherchent alors à se venger. Ils ne trouvent rien de mieux à faire que de colporter des ragots sur vous », nous confie-t-elle.

Ces situations déplorables sont fréquentes et peuvent parfois prendre des tournures plus tragiques, en témoigne l'expérience vécue par cette tenancière de cabaret à Poedogo, un village situé aux encablures de Ouagadougou. En effet, un de ses clients à chercher à se venger d'elle en l'accusant d'être responsable de la mort d'un enfant du village. Il a alors conspiré avec des jeunes afin qu'elle soit expulsée du village ; elle n'a dû son salut « qu'au revirement, à la dernière minute, du jeune en question qui, pris de remords, s'est confié aux vieux du village », nous confie-t-elle, l'air dépité. Ramata OUEDRAOGO, animatrice de projet d'appui aux initiatives féminines, souligne que « la stigmatisation des brasseuses de dolo est un phénomène suffisamment récurrent en ville comme au village, avec en toile de fond le ressentiment ou la jalousie de gens souvent proches de ces dernières : coépouses, beaux-frères ou belles-sœurs, ou même certains clients du cabaret ».

Par ailleurs, de nombreuses idées reçues circulent à propos des dolotières. Selon l'une d'elles, les productrices et vendeuses de dolo entretiennent leurs ménages avec de « l'argent sale », ce qui entraîne la mort prématuré de leurs maris. A ce propos, l'expérience de Blandine BOUDA illustre assez bien le sort tragique parfois réservé à ces

dernières. En effet, celle-ci a eu maille à partir avec son mari dès le démarrage de son activité. Celui-ci s'opposait à ce qu'elle devienne dolotière, sous prétexte que ce métier est indigne d'une femme qui se respecte. De là vont survenir tous les autres problèmes. Même si progressivement son mari a fini par accepter l'idée qu'elle tienne un cabaret devant leur domicile, la tension qui a prévalu entre eux a suffisamment duré pour que sa belle-famille s'en aperçoive et prenne partie pour son époux. C'est pourquoi, au décès de ce dernier, ses beaux et belles-sœurs lui en imputèrent la responsabilité. Ainsi, commença pour elle, selon ses propres dires, « un véritable calvaire ». La famille voulut d'abord lui retirer la garde des enfants, ensuite, elle entreprit de l'expulser du domicile conjugal. Même plus de trente ans après les faits, l'émotion est encore vive lorsqu'elle se rappelle de cette période où, traitée de sorcière par sa belle-famille, elle a dû se battre pour ne pas être expulsée de son domicile conjugal. Si Blandine BOUDA a réussi à conserver sa maison en faisant intervenir la justice, ce ne fut malheureusement pas le cas de Bernadette PALENFO qui, devenue veuve, accusée d'être responsable de la mort de son mari, elle a été répudiée par sa belle-famille, et chassée de la cour familiale.

## ***2.2. Une production brassicole spoliée de façon « normale »***

Les contraintes sociales constituent une des causes majeures de la déperdition du dolo lors des ventes. En une seule journée de vente, une productrice peut perdre jusqu'au tiers de son dolo dans le cadre des dons ou autres formes de gratifications sociales. En effet, il est de coutume qu'elle laisse une certaine quantité de dolo à la maison pour la consommation familiale. Malgré cela, certains maris viennent avec leurs amis au cabaret, et « peuvent y rester pendant des heures à consommer le dolo sans donner le moindre centime », s'exclame Delphine DJIGMA. La dolotière peut aussi (ou doit), c'est selon l'ethnie, offrir une certaine quantité de dolo à quelques familles dans le voisinage, dans le village ou dans le quartier. Au marché, notamment en milieu rural, le chef du marché reçoit sa part de dolo des vendeuses du jour ; d'après Dimdolobsom, le Ragh-Naba, un des collecteurs d'impôts du Mogho-Naba, avait pour ordre de ne pas prélever d'impôts auprès des marchandes de dolo. En revanche, « la marchande était tenue d'apporter chaque fois qu'elle préparait du dolo, une gourde ou un canari au chef de

son quartier (ministre de l'Empereur). C'est le « lenga » (c'est-à-dire le goûter) » (Dimdolobsom, 1932 : p. 81). Celles qui vendent le dolo à proximité des familles régnantes doivent apporter leur part de dolo au chef chaque jour de marché. A ce propos, Madeleine Konseiga qui tenait un cabaret en face du palais royal du Mogho Naba de Ouagadougou dans les années 1970, raconte que les cabarets étaient jalousement protégés par ce dernier « auquel chaque dolotière s'empressait d'apporter une ration chaque jour ». Chez les Moose, par le passé, lors de certains événements comme la mort d'un grand chef, ordre était donné aux notables de piller tous les commerces au marché ; « les cabarets étaient en général les premières cibles », confie Tansakré Ouedraogo, car les pillers s'enivraient pour pouvoir s'adonner à leur besogne. Enfin, dans son cabaret, chaque dolotière est tenue d'offrir une calebasse de dolo gratuitement à toute personne qui y vient. Malheureusement, certaines personnes peu scrupuleuses en abusent, passant de cabaret en cabaret, se contentant des calebasses offertes gratuitement sans jamais payer. Ces différents prélèvements gratuits dans le cadre de l'accomplissement du devoir social des dolotières constituent un important manque à gagner, et limitent drastiquement leurs recettes de vente.

### ***2.3. De la difficile conciliation entre foyer brassicole et foyer conjugal***

Mener une activité commerciale n'est pas chose aisée pour une femme au Burkina Faso. En effet, d'une manière générale, la femme ne peut entreprendre une quelconque activité économique sans l'autorisation du père, si c'est une jeune fille, ou de l'époux, s'il s'agit d'une femme au foyer. Elle quitte donc l'autorité parentale pour celle du mari, et en cas de décès de ce dernier, elle passe sous celle de sa belle-famille. Toute activité qu'elle entreprend hors du ménage est ainsi considérée comme une assistance au père ou à l'époux. Cette situation de dépendance socioéconomique de la femme est davantage plus criarde au niveau de l'activité de production et de vente de dolo.

De nombreuses femmes ont fait face au refus de leurs maris lorsqu'elles ont voulu se lancer dans la production et la vente de dolo. Si malgré tout, elles y parviennent, les conditions d'exercice dans lesquelles elles sont soumises leurs sont très défavorables. Le plus souvent, elles sont confrontées à l'accaparement de leurs ressources financières par leurs

époux. Ces derniers estiment que leurs épouses ne sont pas assez responsables pour gérer elles-mêmes les finances. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant puisque selon les traditions mooses, par exemple, une femme reste toujours mineure, donc irresponsable. Alors, tout bien qu'elle possède, numéraire ou non, appartient avant tout à l'époux, qui peut en disposer comme il veut. Selon Ramata OUEDRAOGO, les projets d'appui aux activités rémunératrices des femmes sont confrontés à cette triste réalité : « les hommes ont une certaine emprise sur les revenus de leurs épouses ! Dans le cas où vous avez affaire à un mari sérieux, cela peut être positif car celui-ci soutient sa femme dans la gestion des finances. Malheureusement, la plupart des hommes ne pensent qu'à profiter de leurs épouses ». Ils les dépouillent de leur argent en les confrontant à la problématique de remboursement des prêts contractés auprès des structures de financement. C'est le cas par exemple de Florence Kantiono à Réo, dont le mari a retiré le prêt qu'elle a contracté auprès d'une structure de financement de la place. Elle s'est vue obligée de vendre tous les porcs qu'elle élevait afin de pouvoir honorer son engagement auprès de la structure qui l'avait financé. C'est au prix d'un effort soutenu, avec le soutien d'un de ses frères, qu'elle est parvenue à sauver son activité. Lorsque certains hommes consentent à laisser leurs épouses disposer de leurs revenus, c'est pour qu'elles puissent l'utiliser dans l'entretien du ménage, en contrepartie de leur liberté d'exercer leur activité. C'est le cas de Noëlie KI, obligée à chaque fois de montrer à son mari la recette du jour de la vente de son dolo ; une partie des bénéfices revient à celui-ci, l'autre aux dépenses du ménage. Il ne lui reste rien pour épargner.

Il suit donc de ce qui précède, que de nombreux projets d'entreprenariat brassicole féminin ont été, soit « tués dans l'œuf » par le refus des époux ou des parents, ou compromis par l'accaparement des revenus de la promotrice par ces derniers.

## **Conclusion**

Cette étude consacrée à l'emprise des pesanteurs socioculturelles sur l'activité brassicole traditionnelle a concerné trois générations de dolotières réparties dans quatre grands groupes socioculturels. A l'issue de l'analyse, il apparaît que dans l'ensemble, les dolotières connaissent des

fortunes diverses face à ces pesanteurs ; toutes sont cependant unanimes sur le fait que l'exercice du métier de brassreuse de dolo en est sérieusement compromis. L'activité brassicole artisanale évolue dans un contexte socio-économique et culturel peu favorable à l'épanouissement individuel et socioprofessionnel des femmes qui l'exercent, car les pesanteurs ne permettent pas une pratique saine et optimale de cette activité. Les goulots d'étranglement se situent à plusieurs niveaux ; ils sont à la fois familiaux et sociétaux et sont à l'origine des faibles progrès enregistrés par cette filière en termes de performance socioéconomique. Avec l'urbanisation, les pesanteurs sociales et culturelles perdent de plus en plus de leur vivacité. L'activité brassicole traditionnelle a donc de beaux jours devant elle. En effet, au regard du contexte national marqué par une dynamique de promotion de la consommation des produits alimentaires locaux, celle-ci se positionne sur une niche favorable. Si les goulots qui minent ces filières venaient à diminuer, il pourra émerger au Burkina Faso une économie de bière artisanale prospère et compétitive à l'échelle nationale et même sous régionale.

## Sources et Bibliographie

### Liste des personnes enquêtées

N°	Nom et prénoms	Sexe	Âge	Profession	Date et lieu de l'enquête
01	Bouda Blandine	féminin	72 ans	Dolotière	02/04/2022 à Ouagadougou
02	Djigma Delphine	Féminin	55 ans	Dolotière	05/08/2022 à Kombisri
03	Kantiono Florence	Féminin	42	Dolotière	21/05/2022 à Réo
04	Ki Noélie	Féminin	62 ans	Dolotière	10/08/2022 à Toma
05	Kinda Marguerite	Féminin	74 ans	Dolotière	08/03/2021 à Boussé
06	Konseiga Madeleine	Féminin	82 ans	Dolotière	01/05/2022 à Ouagadougou

07	Ouedraogo Ramata	Féminin	47 ans	Animatrice de projet	04/08/2021 à Bobo-Dioulasso
08	Ouedraogo Tansakré	Masculin	52 ans	Conseiller en développement rural	09/06/2022 à Dédougou
09	Palenfo Bernadette	Féminin	62 ans	Dolotière	05/05/2021 à Koudougou
10	Sanou Martine	Féminin	44 ans	Dolotière	03/08/2021 à Bobo-Dioulasso
11	Zongo Alexandre	Masculin	54 ans	Animateur de projet rural	08/03/2021 à Boussé

### Bibliographie :

**Bantenga Moussa Willy**, (2004), « Production et vente de bière traditionnelle à Bobo-Dioulasso : de la résistance à l'ancrage », in FAGGI Pierpaolo, SOME Honoré, ZOUNGRANA Tanga Pierre (sous la dir.), *Priorités et pratiques du développement en Afrique Subsaharienne*, Actes du Colloque International ENRECA IDR-Sciences humaines, Université de Ouagadougou-Burkina Faso.

**Binger Louis Gustave**, (1892), *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi... : 1887-1889*, Tome 1, Paris, librairie la Hachette et Cie.

**De Lempis Alain Huet**, (2001), *Boissons et civilisations en Afrique*, Bordeaux, Grappes et Millésimes, Presses Universitaires de Bordeaux.

**Dimdolobsom Antoine Augustin**, (1932), *L'empire du Mogho-Naba : coutumes des Mossé de la Haute-Volta*, Paris, Domat-Montchrestien.

**Helmfrid Sigrun**, (2010), « Thirsty men and thrifty women. Gender, power, and agency in rural beer trade in Burkina Faso » in S. Von Woputte & M. Fument (Eds.), *Beer in Africa. Drinking spaces, states and selves*, New Brunswick, NJ: Transaction.

**Journe Bénédicte**, (1997), *Production, vente et consommation de la bière de mil (dolo) à Ouagadougou (province du Kadiogo au Burkina Faso : aspects économiques, techniques et culturels)*, Mémoire de maîtrise de géographie, Paris, Université de Sorbonne.

- Rapport CSAO**, (1981), Réflexion sur le dolo, document n°5, Bobo-Dioulasso, Centre d'Etudes Sociales.
- Sarr Fatou**, (1998), *L'entreprenariat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoirs*, Paris, L'Harmattan.
- Tiendrebéogo Yamba**, (1963), « Histoire traditionnelle des Mossis de Ouagadougou » in *Journal des Africanistes, Société de Africanistes*, Paris, CNRS, Tome XXXIII-Fascicule I.
- Traore Sarata, Fourgeau Catherine**, (2006), *Les petites jachères de femmes : condition féminine et travail agricole au Burkina Faso (Sud-ouest)*, Paris, L'Harmattan.
- Traore Bakary**, (1996), *Histoire sociale d'un groupe marchand : les Jula du Burkina Faso*, Thèse de doctorat d'histoire, Paris, Université Paris I.
- Zongo Pedgwendé Fulbert** (2023), Valorisation d'un produit agricole : l'exemple de la production et la vente de la bière de sorgho, de 1900 à 1999, Thèse de doctorat unique en Histoire Africaine, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou.